



Bulletin municipal N° 54 JANVIER 2023



La fin des guerres destructives et des conflits armés à travers notre planète, voilà tout ce que nous souhaitons ardemment en ce début d'année 2023.

Que toutes ces dépenses faramineuses soient utilisées à des actions bénéfiques à l'Homme et à la Nature, cela aurait du sens plutôt que des destructions humaines et matérielles.

Malheureusement, à travers le passé, l'histoire montre que la folie des hommes est incommensurable.

Malgré ce contexte morose et incertain, les élu(e)s du conseil municipal et le personnel de Saint Christophe vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Damien WANNER, journaliste et présentateur sur ARTE, termine toujours son journal télévisé sur la phrase suivante :

... et surtout restez curieux.

Au cours de l'année 2022, le conseil municipal s'est réuni

les 16 Février, 8 Mars, 5 et 12 Avril, 1 Juin, 3 et 24 Octobre et 28 Novembre.

Les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site internet de la commune (voir adresse ci-dessous) et à la mairie pour prise de connaissance.

- Les réunions sont publiques. La date et l'ordre du jour sont indiqués sur le panneau d'affichage du Bourg et sur le site Internet (indiqué ci-dessous).
- Certains documents (budgets, comptes administratifs, procès-verbaux des conseils municipaux,...) sont consultables en mairie et/ou sur le site Internet : <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr>

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Compte arrêté au 31 Décembre 2021

D = Dépenses / R = Recettes

Budget Principal

Fonctionnement 103 919,78 € (D) - 134 064,48 € (R)

Soit un excédent de 30 144,70 €

Investissement 45 262,86 € (D) / 31 415,59 € (R)

Soit un déficit de 13 847,27 €.

Après intégration des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 13 688,91 €.

BUDGET PRINCIPAL ADOPTE EN 2022

Equilibré en dépenses et recettes

Fonctionnement **135 807,85 €** / Investissement **66 111,47 €**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Charges à caractère général (011)	53 750,00	Atténuations de charges (013)	100,00
Charges de personnel et frais assimilés (012)	51 450,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	8 281,61
Atténuations de produits (014)	3 300,00	Impôts et taxes (73)	52 890,00
Autres charges de gestion courante (65)	19 795,00	Dotations, subventions de participations (74)	49 080,45
Charges financières (66)	200,00	Autres produits de gestion courante (75)	9 000,00
Charges exceptionnelles (67)	100,00	Produits exceptionnels (77)	0,00
<i>TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>128 595,00</i>	<i>TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>119 352,06</i>
Virement à la section d'investissement (023)	7 212,85	Résultat antérieur reporté	16 455,79
TOTAL DEPENSES	135 807,85	TOTAL RECETTES	135 807,85

INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Immobilisations corporelles (21)	32 000,00	Subventions d'investissement (13)	15 787,30
Emprunts et dettes assimilés (16)	3 759,30	Emprunts et dettes assimilés (16)	10 264,80
		<i>Total recettes d'équipement</i>	<i>26 052,10</i>
		Dotations, fonds et réserves (10) (1068 et FCTVA)	15 723,96
		Dépôts et cautionnements reçus	459,30
<i>TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>35 759,30</i>	<i>TOTAL RECETTES FINANCIERES</i>	<i>16 183,26</i>
Restes à réaliser N-1	16 504,90	<i>TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>42 235,36</i>
<i>Déficit antérieur</i>	<i>13 847,27</i>	Restes à réaliser N-1	16 663,26
TOTAL DEPENSES	66 111,47	TOTAL RECETTES	66 111,47

FONDS de COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA) reversée par l'Etat en fonction de certaines opérations réalisées en investissement et fonctionnement en 2020, à savoir :

✓ INVESTISSEMENT = 2 035,05 €

Soit un total de 2 119,50 €

✓ FONCTIONNEMENT = 84,45 €

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX VOTES EN 2022

Pour rappel, les taux d'imposition pratiqués, pour l'année 2021, étaient les suivants :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **32,31 %**,
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties **60,66 %**

Il a été proposé et décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

La loi de Finances de 2020 visait à supprimer, progressivement, la taxe d'habitation sur les résidences principales (T.H.R.P).

Plus aucun foyer ne paiera cette taxe en 2023.

Seules les résidences secondaires continueront à payer la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (T.H.R.S.)

Le taux d'imposition 2023 sera fixé par le conseil municipal.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) REPAS À DOMICILE

Nous vous rappelons que cette collectivité a pour but de servir des repas chauds quotidiennement (dimanche et jour férié compris).

Ce service n'est pas exclusivement réservé aux personnes âgées : il peut être utilisé en cas de perte d'autonomie momentanée (accident, maladie,...).

La commune de Saint Christophe a contribué financièrement à hauteur de **3,50 €** par repas distribué (à hauteur d'un repas par jour et par personne).

La dépense, pour l'année 2022, s'est élevée à **2 604,76 €**.

Les tarifs applicables pour l'année 2023 sont :

- ✓ Coût du repas : **9,56 €**
 - ✓ Coût supplémentaire si potage : **0,95 €**
 - ✓ **dont part prise en charge par la commune : 3,60 € et part revenant aux bénéficiaires : 5,96 €**
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat à la Mairie de GLENIC au **05.55.52.22.09**

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2023

- **Gratuit** pour les manifestations sans but lucratif des associations communales (réunions, soirées, jeux...),
- **90 €** pour les manifestations familiales des habitants de la commune,
- **220 €** pour les manifestations sans but lucratif des particuliers et associations extérieurs,
- **300 €** pour les manifestations à but lucratif des particuliers et associations extérieurs à la commune,
- **50 €** pour les réunions des associations extérieures, syndicats et autres.

Une caution d'un montant de **200 €** est demandée à tout particulier et toute association avant chaque utilisation de la salle.

TARIF DE LOCATION DU GITE D'ETAPE COMMUNAL 2023

- **22,00 €** par nuit et par personne et **0,49 €** de taxes de séjour.

Ces dernières sont votées et perçues par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à hauteur de **0,45 €** et **0,04 €** par le Conseil Départemental de la Creuse.

TARIFS DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le calcul du loyer mensuel a été modifié suite aux remarques émises par le service logement de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Il est dorénavant fixé à **421,82 €** à compter du 1^{er} Décembre 2022.

Les charges mensuelles de production d'eau chaude et de chauffage sont fixées à **170 €**.

RAPPEL TARIF CONCESSION CIMETIERE

Lors de la séance du 9 décembre 2020, le conseil municipal a fixé le montant d'une concession (9 m²) à **120,00 €**, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

OPERATIONS DIVERSES REALISEES EN 2022

1. TRAVAUX DE VOIRIE 1ère et 2ème TRANCHE - VILLAGE LE MASFOREAU

Ces travaux n'ont pas été réalisés en intégralité au cours de l'année :
ils sont donc reportés en 2023.

Les financeurs de cette opération sont :

- ✓ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Fonds de Concours : 6 429,62 €, 1^{ère} Tranche, perçu en 2022.
- ✓ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Fonds de Concours : 3 794,66 €, 2^{ème} Tranche, à percevoir.
- ✓ Etat - Dotation aux équipements des Territoires Ruraux (DETR 2022) - montant de la subvention à recevoir - 6 701,66 €
- ✓ Conseil Départemental de la Creuse : Dispositif BOOST'COMM'UNE - 1 582,22 € perçus en 2022.

2. TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX

- ✓ Mise aux normes (pause de prises normées à la salle et au gîte) - travaux électriques réalisés par l'entreprise Lionel BARBARIN - 425,22 € TTC.
- ✓ Remplacement de la chaudière fioul et du chauffe-eau de la salle communale et du gîte par l'entreprise FOUGERON Frédéric - 5 428,03,00 € TTC,
- ✓ Grosses réparations de la chaudière plaquettes forestières bois par l'entreprise SB Thermique (platine de commande, ventilateur, vis sans fin et pièces diverses) - 4 660,47 €

Cette opération a été aidée par :

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Fonds de Concours : acompte reçu d'un montant de 2 574,06 €.

3. MATERIELS

- ✓ Remplacement d'une tondeuse et d'une tronçonneuse pour une valeur de 693,00 € TTC

4. PRAIRIES FLEURIES

- ✓ Renouvellement des espaces : route du Masforeau, village les Sagnes, entrée du cimetière



5. ENTRETIEN GENERAL :

- ✓ Fauchage, débroussaillage des voies communales, des chemins ruraux et des espaces publics, nettoyage/taille des végétaux,... assuré par la commune.

6. TRAVAUX DIVERS :

- ✓ ENEDIS a procédé, à sa charge, à la réfection complète de la ligne électrique moyenne tension (MT) entre le bourg et le Masforeau, et à la dépose de la ligne (MT) et supports au droit du village le Masforeau.

7. REUNION D'INFORMATION :

- ✓ Une réunion publique d'information concernant les chiens de protection des troupeaux de moutons a eu lieu le mardi 8 novembre 2022. Cette réunion a été animée par trois spécialistes et a permis de mieux appréhender le sujet.





MOMENT CONVIVIAL REPAS DE NOËL DE LA COMMUNE

Fin 2022, la commune a renouvelé le traditionnel moment convivial de Noël offert à la population.

Une cinquantaine de personnes a répondu favorablement à l'invitation.



Nous remercions les producteurs locaux "Gaec du Puy des Forges", "Aurélié Lardy", "la ferme du Prévert" (pâtés de tête, pâtés de foie de volaille, jus de pommes, fromages, etc...), le restaurant « INFLUENCE » pour la confection de la choucroute, madame DENEUX pour les mignardises sucrées et la boulangerie JETF de Guéret pour le pain.

NOËL DES PERSONNES AGÉES

Comme à l'accoutumée, la commune a offert des colis de Noël (8 paniers garnis provenant du magasin **Le Cabas Creusois à Guéret**) aux personnes de plus de 75 ans, résidant à Saint Christophe ou séjournant en maison de retraite.

Une personne a refusé ce colis.



LA VIE ASSOCIATIVE A SAINT CHRISTOPHE

LE COMITÉ DES LOISIRS



Le vendredi 13 Janvier 2023 s'est tenue une Assemblée Générale afin de relancer le Comité des Loisirs de la commune.

Vingt-quatre participants ont répondu favorablement à l'invitation.

Un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Céline PONS / Vice - Président : Thomas VELGHE

Secrétaire : Delphine MANGERET / Secrétaire Adjointe : Stéphanie MAROTEAU

Trésorier : Bertrand MAROTEAU / Trésorière Adjointe : Valérie LAMBERT

Pour toute information, contacter le comité à l'adresse mail suivante :
comitedesloisirssc@gmail.com

DEUX AUTRES ASSOCIATIONS EXISTENT SUR LA COMMUNE :

✓ ATHLETIC TRIAL CLUB (ATC) :

Président : Jean-François NEYRAUD ☎ 05. 55.52.77.73 / 06.24.84.82.89

✓ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)

Président : Jacky TIXIER ☎ 06.87.37.24.66

UN LABEL POUR SAINT CHRISTOPHE : TERRITOIRE BIO ENGAGE

Le premier Rallye bio territoire de Creuse a eu lieu mercredi 7 décembre, sur les communes de Saint-Christophe et Maisonnisses, et organisé par le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Creuse et InterBio Nouvelle Aquitaine.



Ce premier Rallye bio territoire de Creuse s'est déroulé en quatre étapes. Une vingtaine de participants, élus, techniciens, chargés de mission et agriculteurs ont pu découvrir des initiatives généreuses et exigeantes, appréhender les enjeux en terme de biodiversité, d'alimentation, de production et d'approvisionnement sur le territoire.

À cette occasion, la commune de Saint-Christophe s'est vue remettre le label "Territoire Bio engagé" par Interbio Nouvelle Aquitaine, qui valorise sa surface agricole en bio et ses engagements de préservation des milieux naturels remarquables sur son territoire. Temps fort de cette journée, le repas a été l'occasion, pour les participants, de déguster un menu fait maison créatif et généreux, 100 % bio et local, préparé par l'équipe de la cantine scolaire de Blessac. Suscitant un fort intérêt et de nombreux échanges avec la cantinière et une élue municipale, cette démarche de la commune de Blessac a été l'occasion de présenter le collectif "Les Pieds dans le plat", qui accompagne cuisiniers et collectivités pour l'intégration de menus bio et locaux dans la restauration collective.



L'après-midi s'est poursuivi au "Gaec du Puy des Forges", qui cultive du tournesol depuis 2006 et le transforme en huile alimentaire bio vendue en vente directe en Creuse grâce à l'association "Roulons vers...", qui fait circuler une presse à huile sur des fermes du sud-ouest creusois.

Puis le drive "La Chalandise" et l'équipe municipale de Maisonnisses ont accueilli les participants pour clore cette journée lors de la livraison des produits commandés à l'avance.



ici

Grâce à l'engagement de nos agriculteurs, au moins 35 % des terres cultivées sur notre commune sont en BIO.

Objectif fixé dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017.



TRAVAUX / OPERATIONS ENVISAGES EN 2023

1. Travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au village "Le Theil". Cette opération est inscrite au budget primitif 2023 du **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)** et réalisée conjointement avec **ORANGE**, et prise en charge à 100 % par le **SDEC** pour le réseau basse tension. Pour le réseau téléphonique, **ORANGE** finance à hauteur de 84 %, le restant étant la quote-part communale.



2. Suite à l'opération citée ci-dessus, l'éclairage public sera entièrement réhabilité. Les subventions possibles ont été demandées auprès de l'Etat (DETR) et du SDEC.

3. Travaux de grosses réparations aux voies communales dans le village le Masforeau, suite au report de ces derniers.

4. Travaux de réfection du gîte d'étape et travaux d'entretien divers seront effectués par l'équipe municipale.

5. Entretien courant des voies communales et des chemins.

6. Opération **Fibre** menée par la société Orange. Suite à différents problèmes (entreprise en liquidation), Orange **devrait** redémarrer, au plus vite, la construction des lignes Fibre sur notre commune par une nouvelle société.



COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE



Suite au décès de Christian LAGRANGE, délégué représentant le Tribunal de Grande Instance, maintenant appelé Tribunal Judiciaire, il a fallu procéder à son remplacement.

Denis CARRE a été désigné.

La nouvelle composition de la commission est donc constituée comme suit :

- ✓ Délégué du Tribunal : Denis CARRE,
- ✓ Délégués de l'Administration : Henri CEYSSON (titulaire), Angelo ZANCHI (suppléant),
- ✓ Délégués de la commune : Joël GALTIER (titulaire), Stéphanie MAROTEAU (suppléante).



OPERATION GROUPEE VIDANGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOMES

En 2018, une telle opération avait retenu l'attention de beaucoup de personnes. Nous pensons la renouveler au cours de l'année 2023.

Si vous êtes intéressé, faites le nous savoir, soit en téléphonant à la mairie (voir horaire et jour d'ouverture) ou par messagerie (mairie.saint.christophe@wanadoo.fr), en indiquant les caractéristiques de votre installation (fosse septique, bac à graisse, fosse toutes eaux,...).

SECURITE ROUTIERE SUR LES VOIES COMMUNALES

A toutes les conductrices et à tous les conducteurs,

Limitez, réduisez, ralentissez, modérez votre vitesse dans les hameaux de Saint Christophe !

Les animaux de compagnie subissent ces excès et parfois pour le pire.

Une petite chienne a été renversée et tuée en mars 2022 et un jeune chien, dans le village des Forges, a failli subir le même sort samedi 14 janvier 2023...

S'il vous plait, ralentissez, les enfants se promènent aussi dans les villages !

Soyons attentifs à la sécurité de tous.




**LE SERVICE DES EAUX
DU GRAND GUÉRET**

DÉMÉNAGE

**10 RUE DE L'ANCIENNE POUDRIÈRE
À GUÉRET**

Accueil du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h (16h30 le vendredi)

 **05 55 41 72 72**

**Le service des eaux du Grand
Guéret déménage !**

Une facture à régler, un
renseignement à demander ?
Rendez-vous désormais au
**10, rue de l'ancienne poudrière
à Guéret,**
du lundi au vendredi
de 9 à 12h et de 14 à 17h
(16h30 le vendredi).

Le service assure également un
accueil téléphonique

au 05 55 41 72 72.

L'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable a été assurée par EBL (entreprise Bœuf et Legrand) jusqu'au 31 décembre 2022.

A compter du 1er Janvier 2023, elle est assurée par le personnel de l'Agglomération du Grand Guéret pour la partie canalisations et ouvrages et par le personnel de la commune pour la partie espaces verts (moyennant rétributions).

Au cours de l'année 2022, des travaux ont été effectués, à savoir :

- ✓ Mise en place d'un dispositif de désinfection automatique, à la station du Masgiral, pour un montant de 4 140,00 €/HT.
- ✓ Extension d'une canalisation, en diamètre 40mm, sur 220m pour un montant de 5 500,00 €/HT.

Pour obtenir des informations (tarifs eau et assainissement 2023, simulations de factures,...) vous pouvez vous connecter au site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret www.agglo-grandgueret.com : Environnement, Eaux et Assainissement / Foire aux questions (FAQ) et Tarifs 2023.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

L'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement est prévue pour l'année 2031, c'est-à-dire des prix identiques sur les 25 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

SAINT CHRISTOPHE
Eau Potable
Tarif Part Fixe

(non identique sur les 25 Communes)

Part Fixe annuelle (abonnement)	
HT	TTC
70,00 €	73,85 €

Tarifs Eco-solidaires

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a voté la mise en place de tarifs progressifs
(voir tableau ci-dessous), et identiques sur les 25 Communes

Tranche de consommation	Tarifs € HT	Tarifs € TTC
0 à 50 m ³	1,59 €	1,68 €
51 à 150 m ³	1,99 €	2,10 €
151 m ³ et plus	2,38 €	2,51 €

Exemples de facture type pour l'année 2023

TVA (Taux de 5,5%)

Et redevance perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0,23 € HT/m³ incluses.

Consommation Annuelle	Montant annuel	
	2021 et 2022	2023
50 m ³	162,68 €	169,97 €
85 m ³	218,44 €	251,95 €
120 m ³	274,19 €	333,94 €
1 000 m ³	1 676,08 €	2 746,23 €

Tarifs Assainissement Collectif
(Village de La Grangeade)

Part Fixe annuelle (abonnement)		Part Variable au m ³
HT	TTC	
125,00 €	137,50 €	2,08 € HT 2,29 € TTC

Exemples de facture type pour l'année 2023

TVA (Taux de 10%)

Et redevance perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0,16 € HT/m³ incluses.

Consommation Annuelle	Montant annuel	
	2021 et 2022	2023
50 m ³	211,00 €	260,70 €
85 m ³	273,86 €	346,94 €
120 m ³	336,72 €	433,18 €

ÉVALUEZ VOTRE RELATION

Votre conjoint :

Votre relation est saine.	Il y a des violences, dites stop.	Protégez-vous, vous êtes en danger.
Respecte vos décisions, vos désirs et vos goûts	Vous humilie et vous traite de folle quand vous lui faites des reproches	Vous menace avec une arme
Accepte vos amis et votre famille	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de vous
A confiance en vous	Menace de diffuser des photos intimes de vous	Vous pousse, vous tire, vous gifle, vous secoue, vous frappe
Est content(e) quand vous vous sentez épanoui(e)	Vous pousse, vous tire, vous gifle, vous secoue, vous frappe	Vous touche les parties intimes sans votre consentement
S'assure de votre accord pour ce que vous faites ensemble	Vous isole de votre famille et de vos proches	Vous oblige à avoir des relations sexuelles
Vous fait du chantage si vous refusez de faire quelque chose	Vous oblige à regarder des films pornos	
Rabaisse vos opinions et vos projets	Vous humilie et vous traite de folle quand vous lui faites des reproches	
Se moque de vous en public	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	
Est jaloux et possessif en permanence	Menace de se suicider à cause de vous	
Vous manipule	Menace de diffuser des photos intimes de vous	
Contrôle vos sorties, habits, maquillage	Vous pousse, vous tire, vous gifle, vous secoue, vous frappe	
Fouille vos textos, mails, applis	Vous touche les parties intimes sans votre consentement	
Insiste pour que vous lui envoyez des photos intimes	Vous oblige à avoir des relations sexuelles	
Vous isole de votre famille et de vos proches	Vous menace avec une arme	

Vous n'êtes pas responsable des violences que vous subissez, vous n'êtes pas seul(e), des professionnels sont là pour vous accompagner, référez vous aux structures d'accompagnement.

Le violentomètre

Outil conçu par le Centre Hubertine Auclert, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France, la ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis et l'association En AvantToute(s)

PREPAREZ VOTRE DEPART



Trouvez une solution de logement

- Vous pouvez accéder à un hébergement d'urgence ou à un logement temporaire dans un appartement sécurisé et meublé.
- Contactez Intermède au 06.49.47.11.13 ou au 05.87.08.70.99 ou faites le 115.



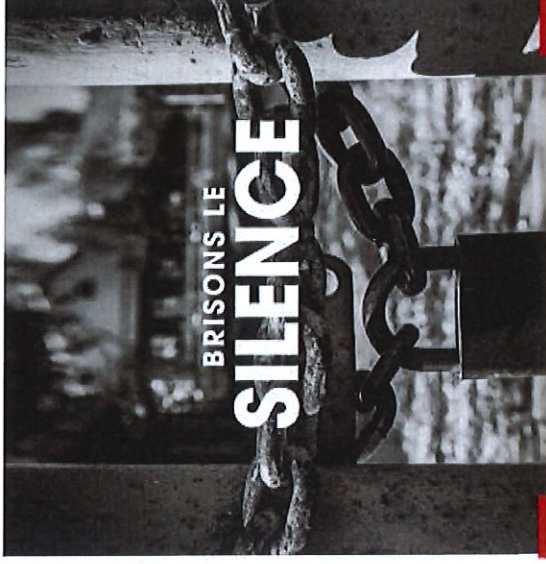
Sécurisez vos ressources

- Ouvrez un compte personnel, avec une adresse différente de votre domicile conjugal. Vous pouvez obtenir une domiciliation auprès d'un CCAS ou d'Intermède.
- Rapprochez vous de votre CAF/MSA pour faire étudier vos droits au RSA même si vous vivez encore sous le même toit.



Mettez à l'abri vos documents importants

- Papiers d'identité, bulletins de salaire, documents bancaires...
- Conservez les preuves des violences que vous subissez (photos, vidéos, sms, certificats médicaux, dépôts de plaintes).
- Stockez les dans une boîte mail, en lieu sûr (avocat, proche, association) ou sur memodevie.org.



VIOLENCES CONJUGALES, LA CREUSE S'ENGAGE

17 ou 114 par sms

Police/gendarmerie
ou par tchat sur signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

15

Urgences
médicales

18

Sapeurs
Pompiers

115

Hébergement
d'urgence

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
DE VIOLENCES, APPELEZ LE



SIGNALEZ LES FAITS



Les violences sont punies par la loi, vous pouvez signaler les faits

- En vous rendant au commissariat de police ou à la gendarmerie. Vous pouvez être accompagné (par un proche ou membre d'association). Ou par courrier auprès du Procureur de la République.
- Demandez un récépissé que vous conserverez précieusement.
- Votre demande sera systématiquement prise en compte et vous serez assisté(e) dans vos démarches.



Le certificat médical

Tout médecin est tenu de vous fournir un certificat médical si vous le demandez. Il constitue une preuve des violences que vous subissez, qu'elles soient physiques ou psychologiques, conservez-le précieusement.

Les moyens de protection après une plainte



- Attribution d'un téléphone grave danger.
- Interdiction de contact pour votre conjoint.
- Eviction du conjoint du domicile.
- Mise en place d'un bracelet anti-rapprochement.
- Autorisation de dissimulation de votre adresse...

Quelque soit votre nationalité ou celle de votre conjoint(e), vous avez des droits

Avec des documents justifiant les violences, vous pouvez obtenir une carte temporaire de séjour ou le renouvellement de votre titre.

PROTEGEZ-VOUS

Demandez une ordonnance de protection

- Elle permet une protection complète et immédiate Mise à l'abri et sécurité physique, juridique et économique pour vous et vos enfants. Le juge peut ordonner des mesures qui concernent : une interdiction de contact, l'exercice de l'autorité parentale, l'attribution du logement et/ou la répartition des charges.
- Pour l'obtenir : Adressez une demande au juge aux Affaires Familiales. Il vous sera demandé d'attester de la vraisemblance des violences et du danger que vous encourez. Il n'est pas obligatoire d'avoir déposé plainte pour faire la demande.

Bénéficiez d'un accompagnement judiciaire

- Vous pouvez vous faire assister par un avocat (annuaire sur cnb.avocat.fr).
- Il est possible d'obtenir la prise en charge des frais de justice en fonction de vos revenus www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle

Protégez vos enfants

- Les violences affectent gravement et durablement vos enfants, même s'ils ne le montrent pas. Des professionnels peuvent les accompagner.
- Vous pouvez quitter votre logement avec vos enfants, veillez cependant à en avertir les forces de sécurité.
- Sollicitez le juge aux Affaires Familiales qui fixera les modalités d'exercice de l'autorité parentale, éventuellement, une pension alimentaire et/ou une interdiction de sortie de territoire pour vos enfants.

Les structures d'accompagnement en Creuse

Intermède 23

Accueil de jour dédié et anonyme : écoute, accompagnement individuel et collectif, orientation, soutien et mise à l'abri. 1 avenue Manouvrier, Guéret. 06.49.47.1113 - 05.87.06.70.99 - intermede@comiteaccueillecreusois.fr - Permanences à Aubusson, rdv mobiles dans le département sur demande.

Aravic France-Victimes 23

Accueil, écoute, informations sur le droit des victimes, aide dans les démarches juridiques, orientation, soutien et accompagnement à tout moment de la procédure. 17 pl Bonnyaud, Guéret. 05.55.52.39.81 - aravic23@wanadoo.fr; Permanences à Aubusson, Bourgneuf, La Souterraine

CIDFF : Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Vous pourrez échanger, sur place ou par téléphone, avec une juriste formée à l'accueil des femmes victimes de violences. 1 av. Manouvrier, Guéret - cidff23@cidff-limousin.org 05.55.52.99.41 - Permanences à Aubusson, Bonnat, Bourgneuf, La Souterraine.

CDAD : Conseil Départemental d'accès aux droits

Point d'accès aux droits, accueil, information, orientation. Palais de Justice, pl Bonnyaud, Guéret. 05.87.56.20.89 ou cdad23@outlook.fr

Conseil Départemental

Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie. Ecoute, accompagnement dans les démarches, accueil, orientation, aide aux procédures et liens avec les forces de l'ordre. 05.44.30.25.11 ou 06.79.83.81.13.

UTAS : Contactez vos assistants sociaux de secteur via la direction des actions sociales de proximité. 05.44.30.25.02 ou oserdemander@creuse.fr

Lieu d'Accueil Relais de Bourgneuf

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - Mairie - 06.31.89.68.07 ou accueil-social@bourgneuf.fr

Lieu d'Accueil Relais de La Souterraine

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - CCAS, 1, rue de l'hermitage - 05.55.63.35.95

PENDANT LA MALADIE CANCÉREUSE

La Ligue Contre le Cancer vous accompagne :

- Elle peut vous aider en finançant des prestations supplémentaires ou non prises en charge par l'assurance maladie : heures d'aide ménagère, prothèses capillaires et dentaires, frais de soins non remboursés ...
Ces aides peuvent être accordées après constitution d'un dossier et d'un examen par une commission interne.
- Elle met aussi en place les soins oncologiques de support suivants pour aider la personne malade au cours de son parcours.



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



SOCIO ESTHETIQUE



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



CONSEILS NUTRITIONNELS



ART THERAPIE



ART FLORAL



ACTIVITE PHYQUE ADAPTEE



SOPHROLOGIE



+ REFLEXOLOGIE ...

Pour qui ?

✔ Tout patient atteint d'un cancer,
en cours de traitement « actif »

Comment ? En contactant

✔ l'infirmière référente de l'ACTC : 06 32 33 39 37 - 06 11 43 17 67
✔ l'assistante sociale de l'ACTC : 06 21 28 61 02



Pour plus d'informations : ☎ 05 55 52 44 87

Ligue Contre le Cancer ✉ cd23@ligue-cancer.net

2 bis Place Varillas

23000 GUÉRET





Ces soins oncologiques de support sont entièrement financés par la Ligue Contre le Cancer 23.

Ils s'adressent au patient selon les besoins définis par les professionnels (médecin, infirmière coordonnatrice et assistante sociale)



✔ Leurs objectifs :

- Améliorer la qualité de vie par des soins de bien être physiques et psychologiques.

Exemples : soins des ongles, soins de la peau pour soulager les effets secondaires des traitements.

- Favoriser les échanges (ateliers d'art floral...) et le lâcher prise (sophrologie)
- Maintenir le lien social.



Lors d'une consultation le **médecin traitant** et/ou le **cancérologue** indique les soins de support nécessaires au patient et l'oriente vers l'infirmière référente (ACTC), qui l'adresse aux professionnels concernés.

A défaut le patient peut s'adresser à l'infirmière référente (ACTC) afin de définir les soins nécessaires.

Mme CIALIS ROUDIER 06 32 33 39 37 ou Mme MOURNAT 06 11 43 17 67



Le patient réalise son parcours individualisé au plus près de son lieu de résidence, **SANS FRAIS.**



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2023

FÉVRIER | 02

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS | 03

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL | 04

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI | 05

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN | 06

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET | 07

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

COLLECTE DÉCHETS RECYCLABLES

LUNDI tous les 15 jours



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI tous les 15 jours



Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus.

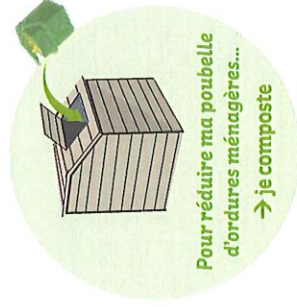
Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte et je les rentre après le passage de la benne.



Même prix

Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle

→ Je sors mon bac quand il est plein!



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...

→ je composte



Hors des jours de collectes

→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...

Toutes mes démarches sur

www.evolis23.fr/outils-pratiques

Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06



SYNDICAT MIXTE DAMÉNAGEMENT DURABLE

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2023

AOÛT 08

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 09

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 10

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE 11

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JANVIER 2024

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

COLLECTE
DÉCHETS RECYCLABLES

LUNDI
tous les 15 jours



COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI
tous les 15 jours



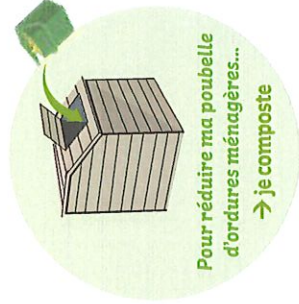
Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus. **Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte et je les rentre après le passage de la benne.**



Même prix

Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle

→ Je sors mon bac quand il est plein!



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte



Hors des jours de collectes

→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...

Toutes mes démarches sur

www.evolis23.fr/outils-pratiques

Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06



SYNDICAT MIXTE DAMÉNAGEMENT DURABLE

